

Rimouski, le 27 septembre 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e avenue Ouest, bureau C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-01-01-0589202

Objet : Exploitation d'une sablière **21N14-003**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 21 juin 2005 et reçue le 23 juin 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière par chargement direct. La superficie totale d'exploitation sera de 100 000 m².

Le projet est localisé sur les lots 14 et 15, rang IX, cadastre du canton de Viger, municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière daté et signé le 21 juin 2005 par André Ouellet, ing., 8 pages et annexes.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-01-01-0589202

Le 27 septembre 2005

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



GD/KB/dl

Par Guylaine Dubé, ing.
Pour Marcel Landry
Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine